

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 105156-GL déposée le 02-09-2022, M. KOUTENE Kossi, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 74ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété SATU MESSAVI, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la collectivité AHIABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105157-GL déposée le 05-09-2022, Mme KAMOUKI Koudjoukalo, profession : hôtelière, demeurant à AGOE et domiciliée à KOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LONHOGAN GATI KOSSI et à l'Est par une rue non dénommée de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105158-GL déposée le 05-09-2022, M. VIGNON Fiagan, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 15ca, situé à LOME AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AFLAO GAKLI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1103A, au Sud par le lot n° 1104 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105159-GL déposée le 05-09-2022, M. NABEDE Ezzo-Elownoyu, profession : journaliste, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 47ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATCHON et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105160-GL déposée le 05-09-2022, M. DE POUKN Mantode, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à RESERVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 63ca, situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de DOGBEAVOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 6A, au Sud par le titre foncier n° 13925RT et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105161-GL déposée le 05-09-2022, Mme GANDI Abiba, profession : revendeuse, demeurant à SOKODE et domiciliée à KPANGALAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 59ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 503A, au Sud par le lot n° 505A, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots n° 503A et 505A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105162-GL déposée le 05-09-2022, Mme WOLOU DJELE M'bonin Carine, profession : étudiante, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKOU KLUTSE et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105163-GL déposée le 05-09-2022, Mme AMISSA Kouméalou, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BANKA JULES.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105164-GL déposée le 05-09-2022, Mme AMISSA Kouméalou, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTIGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105165-GL déposée le 05-09-2022, Mme KAMASSA Adjo Germaine, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA DJIFA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KODZO KOSSI et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105166-GL déposée le 05-09-2022, M. ATADEGNON Kokou Attassé, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 75ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PODZAGBO SEGBEDJI et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105167-GL déposée le 05-09-2022, Mme AMEGA Massan Luzalo, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à LOME BE KLIKAME, connu sous le nom de SITE DE L'UNIVERSITE DE LOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le lot n° 114, à l'Est par le lot n° 115 et à l'Ouest par le lot n° 111.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105168-GL déposée le 05-09-2022, M. DO REGO Razaki Alafia, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Agoè Zovadjin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEMOU, et au Sud par une Rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105169-GL déposée le 05-09-2022, M. ANIKO Alaktignon, profession : Officier Supérieur des FAT, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME-KEGUE, connu sous le nom de TOKOIN-KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1481Bis BA, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 21m et à l'Ouest par le lot n° 1480Bis B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105170-GL déposée le 05-09-2022, M. FOUSSENI Hasmiyou, profession : Ingénieur Agronome, demeurant à Sokodé et domicilié à KPANGALAM, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Togblé Fidokpui, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété SOWOU Kodjossé, SOWOU Togbi SOWOU Klaki, et à l'Ouest par une Rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105171-GL déposée le 05-09-2022, M. MENSAH-MEGNASSAN Attisso, profession : Comptable-Gestionnaire, demeurant à AGOENYIVE et domicilié à SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la Collectivité GOCHIA, et à l'Est par une Rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105172-GL déposée le 05-09-2022, Mme NOMANYO Adjo Edem Eni épouse AKAKPO AHIANYO, profession : Revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 05ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME ASSIYEYE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une Rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 771A, à l'Est par le lot n° 772 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105173-GL déposée le 05-09-2022, M. NOMANYO K. Jean-Papias, profession : technicien génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de ASSIYEYE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 771B, au Sud par le lot n° 775, à l'Est par le lot n° 772 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105174-GL déposée le 05-09-2022, Mme AYENA Akpéné, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 87ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105175-GL déposée le 05-09-2022, Mme DZAKA Afi Biova épouse KINTZ, profession : cadre de banque, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ISSAKA ODETTE née ESSIEN, au Sud par la propriété SEME YAO et à l'Est par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105176-GL déposée le 05-09-2022, M. ABOKI Koffi Ahlin, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1837, au Sud par les lots n° 1846A, et 1847A et 1848, à l'Est par le lot n° 1847A et 1848 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105177-GL déposée le 05-09-2022, Mme DZAMADO Akofa Lydie, profession : Comptable, demeurant à LOME et domiciliée à AFLAO SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 36ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 227A, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot 229B et à l'Ouest par les lots 226 et 228.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105178-GL déposée le 05-09-2022, Mme GBEASSOR Viwassi Akouvi, profession : Commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE-SORAD, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 83ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de HOUNDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWAGA Komi et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105179-GL déposée le 05-09-2022, M. ATTIGLAH Marc Chanth, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 81ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KWAKU ANYRAKOUA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105180-GL déposée le 05-09-2022, M. EDZOE koffi Dodzi, profession : biologiste, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LABA DESIRE, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105181-GL déposée le 05-09-2022, Mme DE SOUZA Soukoto Georgette Afi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TSONNOAPE et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105182-GL déposée le 05-09-2022, Mme TCHIANDE Naka, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADENYO et à l'Est par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105183-GL déposée le 05-09-2022, M. HINE Agbeko Ayawo, profession : Cadre de banque, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 14ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 748 et 749, au Sud par les lots 751 B et 752, à l'Ouest et à l'Est par des rues non dénommées de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105184-GL déposée le 05-09-2022, M. AHOVI Komlavi A, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de APELEBIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 168, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 167.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105185-GL déposée le 05-09-2022, M. SIMZA Atiyodi, profession : technicien supérieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à ATIOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LONHOGAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105186-GL déposée le 05-09-2022, M. AMENDAH Attisso Kodjo, profession : conducteur engins lourds, demeurant à LOME et domicilié à BE PAS DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105187-GL déposée le 05-09-2022, Mme MALLY Afi Elisabeth épouse KOUDEKA, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à SANGUERA WOGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHIAMBLE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105188-GL déposée le 05-09-2022, M. ZOZO Kodjo Aglamey, profession : électricien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à HOUNTIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPEME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la voie ferrée LOME ANEHO de 50m, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers de feu KOUTREMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105189-GL déposée le 05-09-2022, M. KOTOKLO Agbessi Koffi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KLOKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 196 A, au Sud par le lot n° 198, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 195.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105190-GL déposée le 05-09-2022, Mme MITCHIKPE Kinmde Yawoa épouse APALOO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TEKPA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105191-GL déposée le 05-09-2022, Mme MODJOM Adoh Nikipimbe épouse EZIH, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 82ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 08m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPATA AYITE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105192-GL déposée le 05-09-2022, Mme NALERGOU A. Mansouratou, profession : apprentie coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1123, au Sud par le lot n° 1124B, à l'Est par le lot n° 1125 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105193-GL déposée le 05-09-2022, M. NOMAGNON Kodjo Christophe, profession : technicien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN HOPITAL, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 10, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 11 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105194-GL déposée le 05-09-2022, M. AWUVE Kobla Prosper Vasco, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 102, au Sud par le lot n° 106, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 103.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105195-GL déposée le 05-09-2022, M. HOUNKANLI Kossi Djifa, profession : ingénieur agroéconomiste, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28A, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105196-GL déposée le 05-09-2022, Mme ASSIGNON Abra Haley épouse ADZAKEY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOUBLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105197-GL déposée le 05-09-2022, Mme ASSIGNON Abra Haley épouse ADZAKEY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TOUBLOU, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105198-GL déposée le 05-09-2022, Mme ASSIGNON Abra Haley épouse ADZAKEY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOUBLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105199-GL déposée le 05-09-2022, Mme ASSIGNON Abra Haley épouse ADZAKEY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité TOUBLOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105200-GL déposée le 05-09-2022, M. ABOSSOU Télou, profession : élève officier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE DJOGBE, connu sous le nom de ATITETE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KLU ALAGA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105201-GL déposée le 05-09-2022, M. KADANGA Essognim Kaled, profession : élève officier, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à ADETIKOPE DJOGBE, connu sous le nom de ATITETE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété KLU ALAGA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105202-GL déposée le 05-09-2022, Mme LAWSON Nadou Midodji épouse AMECY, profession : inspectrice des douanes, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN FOREVER, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à LOME TOKOIN-TAME, connu sous le nom de TOKOIN-TAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 8bis, au Sud par le lot n° 9bis, à l'Est par la rue ZOWLA de 14m et à l'Ouest par le lot n° 3bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105203-GL déposée le 05-09-2022, M. BATAWUI Komlavi Gilles, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de DOUME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété NETSRO YAWO, au Sud par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105204-GL déposée le 05-09-2022, M. MENSAH-MEGNASSAN Attisso, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 29ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BROUSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105205-GL déposée le 05-09-2022, Mme FASSASSI Adidjatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 09ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 379, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété AGBOVI APELETE DUDE 1587 et à l'Ouest par le lot n° 400A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105206-GL déposée le 05-09-2022, M. ANI K. ESO-SOLIME, profession : technicien, demeurant à ATAKPAME et domicilié à SADA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 19ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune, au Sud par la propriété MONDJRO et à l'Est par la propriété EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105207-GL déposée le 06-09-2022, M. AGBEMADON FOLLY, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 44ca, situé à BE KPOTA, connu sous le nom de DENOUVIME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 303A, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105208-GL déposée le 06-09-2022, M. SENOVO CODJOVI EDJODJI, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE ZANVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 40ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBAVON, au Sud par la propriété HOMAWO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105211-GL déposée le 06-09-2022, M. ADJOGAN KOMLAN, profession : courtier, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 82ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par une rue de 10m et à l'Est par la propriété AGBOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105212-GL déposée le 06-09-2022, M. TAWO KODJOVI ORENYKUWUA, profession : ingénieur agronome, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 52ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU-KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADEDZE YAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105213-GL déposée le 06-09-2022, M. JACKATEY KOMLA AMEYINO, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPODO KOUDZO et à l'Est par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105214-GL déposée le 06-09-2022, M. BAYOR Bignoso Mohammed, profession : médecin gynécologue, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 91ca, situé à AGBALEPEDO, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue GAVI de 16m, au Sud par le boulevard de la gare routière d'AGBALEPEDO de 50m, à l'Est par le lot n° 446 et à l'Ouest par la propriété GAVI KODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105215-GL déposée le 06-09-2022, M. TCHALLA Leandre Kouami, profession : revendeur, demeurant à AGBATA et domicilié à AGBATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA-ALLAGLO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ATTIVON, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105216-GL déposée le 06-09-2022, M. ABOUDOU Kokou Sylvere, profession : journaliste, demeurant à ATAKPAME et domicilié à LYATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété TONYO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105217-GL déposée le 06-09-2022, M. GAFAN Kokouvi Charles, profession : PDG de société, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE DU BENIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 53ca, situé à ANFOIN HANGOUME, connu sous le nom de GBOKA-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par les propriétés AKAKPO AGBEKPONOU et GAFAN KOKOUVI CHARLES, au Sud par la propriété AGBODJI KOUNKE, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la propriété GAFAN KOKOUVI CHARLES.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105218-GL déposée le 06-09-2022, M. BENISSAN-TETevi Daté, profession : préfet, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88a 81ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ATTOTIDEKA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 561 et une ligne de haute tension de 26m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105219-GL déposée le 06-09-2022, M. GAFAN Kokouvi Charles, profession : PDG de société, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE DU BENIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier et d'un autre polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 76a 76ca, situé à HANGOUME, connu sous le nom de AGBESSI KOPE, préfecture de Vo et borné **PARCELLE A** : au Nord par la route VO-KOUTIME HANGOUME de 20m, au Sud par la collectivité SEGBEGNO AMEGNEHO, à l'Est par la collectivité AGBESSI et la route nationale n°4 ANEHO TABLIGBO et à l'Ouest par la ligne de haute tension ANEHO TABLIGBO. **PARCELLE B** : au Nord par la route VO-KOUTIME HANGOUME de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOUNTODJI GBEDODO KOSSI et à l'Est par la ligne de haute tension ANEHO TABLIGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105220-GL déposée le 06-09-2022, M. AMOU Anani, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 95ca, situé à DEVIKAME, connu sous le nom de DEVIKAME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SEGBEDJI ASSOU, au Sud par une rue existante de 12m et à l'Est par la collectivité AGBEBBLOGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105221-GL déposée le 06-09-2022, Mme KAROUÉ Madakizinabouyou épouse ABALO, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTIVON ATTIDJOHUN et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105222-GL déposée le 06-09-2022, Mme DJANKALE Ablavi Adetonou épouse ROBIN, profession : garde-bébé, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers ALLAGLO SOLY et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105223-GL déposée le 06-09-2022, Monsieur APPIAH-KOFFI Claude, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 499, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 500B et à l'Ouest par le lot n° 498.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105224-GL déposée le 06-09-2022, M. PATALI Kossi, profession : sergent-chef, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété EKPOU BEDI, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m et à l'Ouest par la propriété NOTOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105225-GL déposée le 06-09-2022, M. TRENOU Foly Mawuko, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 23ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de KPOGANAGBETSIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANGELO ASSIAKOLEY ZEBETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105226-GL déposée le 06-09-2022, Mme APEDOH Adjovi Lolonyo épouse ANAKOMA, profession : ingénieur électronicienne, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLO NYAME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105227-GL déposée le 06-09-2022, Mme GNINGNI Akassi Pascaline, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-KATAKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOGBLEAMENOU et à l'Est par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105228-GL déposée le 06-09-2022, M. NOUDJO Ayao, profession : artiste batteur, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de AGBLEDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALLAGLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105229-GL déposée le 06-09-2022, M. DARA Kodjo Afadi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZANGLO et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105230-GL déposée le 06-09-2022, M. AYI Adabiam Azokotre, profession : technicien Telecom, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 23ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ANAGONOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LAWSON ANANI-SOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105231-GL déposée le 06-09-2022, Mme DELAVAZIAWO Enyonam Akougan épouse N'GUESSAN, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une voie non dénommée de 50m, au Sud par une ruelle de 06m, à l'Est par une surface non dénommée et à l'Ouest par le lot n° 1045A et 1046B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105232-GL déposée le 06-09-2022, M. SEGBOR Kwakuvi A. Eli, profession : employé de banque, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME AVENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de TOTSI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 646, à l'Est par le lot n° 645B et à l'Ouest par le lot n° 643.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105233-GL déposée le 06-09-2022, M. BOUKARI Salifou, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 84ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105234-GL déposée le 06-09-2022, Mme NEGBANE-MOUSSA Fousseña épouse BOUKARI, profession : inspectrice centrale du trésor, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZOGLO et à l'Est par une rue non dénommée de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105235-GL déposée le 06-09-2022, M. ADAMA Anani, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 69ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPSSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AYATE KOMLANVI, au Sud par la propriété AFANTCHAWO, à l'Est par la propriété DOGON et à l'Ouest par la route de KPSSI DRAFOE de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105236-GL déposée le 06-09-2022, M. SOHO Kodjo Touma, profession : ingénieur agronome, demeurant à KARA et domicilié à LAMA-KOLIDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 74ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTIKON et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105237-GL déposée le 06-09-2022, M. SOSSOU K. Manassé, profession : moniteur auto-école, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 74ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DREMEGAH KODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105238-GL déposée le 06-09-2022, M. AMEGASSIVI Komivi Apélé, profession : ingénieur Telecom, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEGASSIVI et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105239-GL déposée le 06-09-2022, M. POTCHONA Solim, profession : technicien supérieur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 44ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOM, au Sud par la propriété AMEVOR et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105240-GL déposée le 06-09-2022, M. DOUTI Dametogle, profession : déclarant en douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIDZRAKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105241-GL déposée le 06-09-2022, Mme NIMON-TOKI Essonulé Délali Akou Sika, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1281A et 1282A, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1282A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105242-GL déposée le 06-09-2022, M. SAMA Pitalounani P, profession : chargé d'études, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YISSOU AKPAKOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105243-GL déposée le 06-09-2022, Monsieur BEGUEDOU Toyi T, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AWONKOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 130, au Sud par le lot n° 131B, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105244-GL déposée le 06-09-2022, Mme AKITANI BOB Afiavi épouse HESSOU, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOKUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 153, au Sud par une rue non dénommée de 28m, à l'Est par le lot n° 152 et à l'Ouest par le lot n° 151.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105245-GL déposée le 06-09-2022, Mme DJOSSOU Akuwa Mawuli, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 96ca, situé à AGOE NYIVE DINGBLE, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 333A et à l'Est par le lot n° 334.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105246-GL déposée le 06-09-2022, Mme BADOHOUN Amivi Kafui, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BASSALEY CODJO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105247-GL déposée le 06-09-2022, M. KELA Agnigba, profession : censeur, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GBEGBLEWOO-MEGNON, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par un passage de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105248-GL déposée le 06-09-2022, M. WADJA Kouyolé, profession : cadre administratif, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 409, à l'Est par le lot n° 410B et à l'Ouest par le lot n° 407.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105249-GL déposée le 06-09-2022, M. HAMBA Lao, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 61ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété SODO K. APEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105250-GL déposée le 06-09-2022, M. AGBOBLI DOUGNO Amevi, profession : expert-comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 30ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par le croisement de deux rues non dénommées de 14m, au Sud par la propriété des héritiers KOUVAHE, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105251-GL déposée le 06-09-2022, M. ATITSO Ablam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KITEGI KOFFI, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105252-GL déposée le 06-09-2022, M. ATITSO Ablam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOGOSSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105253-GL déposée le 06-09-2022, M. ATITSO Ablam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 142A, au Sud par le lot n° 143, à l'Est par le lot n° 144 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105254-GL déposée le 06-09-2022, Mme VIAGBO Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ASSISITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété des héritiers GBONFOUN KOUMONDJI et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105255-GL déposée le 06-09-2022, Mme AYITE Afiwa Elom, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à WONYOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 79ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 520A, au Sud par une rue de 24m et à l'Est par un passage de 06m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105256-GL déposée le 06-09-2022, M. MENSAH Komla Emmanuel, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE CENTRALE NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 537, au Sud par le lot n° 541, à l'Est par le lot n° 540 et à l'Ouest par une voie de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105257-GL déposée le 06-09-2022, M. GADAGBUI Kossi Zikpi, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 79ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOGUE KOKOU NOAMEGBO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105258-GL déposée le 06-09-2022, M. GADAGBUI Kossi Zikpi, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE-KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 2082 et 2083, au Sud par le lot n° 2085B, à l'Est par le lot n° 2086 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105259-GL déposée le 07-09-2022, M. ANTWI Komlan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ASSIGANTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 33ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105260-GL déposée le 07-09-2022, Mme DAKLOU Akou Mawuse, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TANMANYE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAVITO et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105261-GL déposée le 07-09-2022, M. SALAMI Oualiou, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 47ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBAVITO, à l'Est par une rue de 08m et à l'Ouest par la collectivité KOULEKPATO AGBETIAFAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105262-GL déposée le 07-09-2022, M. HUDEGBEKE Komi Wolali, profession : analyste financier, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FUXOADA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105263-GL déposée le 07-09-2022, M. AKPO Kondi, profession : officier commandant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 50ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NYATO et à l'Ouest par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105264-GL déposée le 07-09-2022, M. AJAVON Henri Félix, profession : expert juridique, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 39a 47ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de TEVI CONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14m chacune, à l'Est par la propriété TETTEH EDOH E et à l'Ouest par la propriété DOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105265-GL déposée le 07-09-2022, Mme AGBANDE Fatima, profession : étudiante, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 40ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBANYO FO KOFFI et AGBANYO KOSSI et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105266-GL déposée le 07-09-2022, M. AGBOLO Johnn Agbefia, profession : directeur commercial, demeurant à SUISSE et domicilié à SUISSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 76a 84ca, situé à ANEHO GLIDJI, connu sous le nom de KOLIAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105267-GL déposée le 07-09-2022, M. AGBOLO Johnn Agbefia, profession : directeur commercial, demeurant à SUISSE et domicilié à SUISSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 62ca, situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 739A, au Sud par le lot n° 740A, à l'Est par une rue de 08m et à l'Ouest par les lots n° 739A et 740A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105268-GL déposée le 07-09-2022, M. KPAKPO-KOUMI Yaovi Adovi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AFANOULOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 17B, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105269-GL déposée le 07-09-2022, M. AKODA Tchiko K. Joseph, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZUMAH KOSSI PITA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105270-GL déposée le 07-09-2022, M. AKODA Tchiko K. Joseph, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 85ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 900, au Sud par le lot n° 895, à l'Est par une réserve administrative spéciale et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105271-GL déposée le 07-09-2022, Mme AGBETOGLO Ami, profession : fonctionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOBA-AGBA MAKISSE et au Sud par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105272-GL déposée le 07-09-2022, Mme ALASSANI Retchia épouse ZOMAYI, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à AKATO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLLONOU KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 334, à l'Est par le lot n° 333 et à l'Ouest par le lot n° 331.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105273-GL déposée le 07-09-2022, Mme KOUMONDJI Afiavi Agbalé épouse DOVI, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 30ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée LOME ANEHO et la collectivité GBONFU, au Sud et à l'Est par la collectivité GBONFU et à l'Ouest par la collectivité KUNAKEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105274-GL déposée le 07-09-2022, Mme OKANGNY Ayélé Mawussé, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOADIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité APASSAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105275-GL déposée le 07-09-2022, Mme MOUMOUNI Mariama, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATTIVON et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105276-GL déposée le 07-09-2022, M. KPALMA Palouki Aklesso, profession : ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca 35, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANONKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DOPENYO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105277-GL déposée le 07-09-2022, M. BELEYI Essokilina, profession : ingénieur hydraulique, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 81ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGLAGO AYAO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 13 m et à l'Ouest par la réquisition n° 66556.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105278-GL déposée le 07-09-2022, M. AGBO Kodjo Ayetse, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 56ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GABADA TOUBLOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105279-GL déposée le 07-09-2022, M. AGBO Kodjo Ayetse, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GABADA TOUBLOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105280-GL déposée le 07-09-2022, M. AKAKPO Paul Kossivi, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à GBODJOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 12ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOAMESHIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105281-GL déposée le 07-09-2022, M. MESSAN BIAM Koffi Apeliké, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ELAVAGNO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de AGBATA ALLAGLO, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105282-GL déposée le 07-09-2022, M. et Mme GBOLOVI Kossi et DZOGBEMA Akouvi épouse GBOLOVI, profession : revendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHOLOU HOUNDJEKO et à l'Est par la route ADETIKOPE DJAGBLE de 20m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105283-GL déposée le 07-09-2022, M. ADJETEY-AHUN Adjé Dovéné, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à SANGUERA WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABOU KOFFITSE et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105284-GL déposée le 07-09-2022, Mme DOSSA Félicité Afi, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ATOKO, au Sud par la propriété KPODONOU MAWUKO, à l'Est par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105285-GL déposée le 07-09-2022, M. ATCHRIMI Koffi Amossou, profession : informaticien, demeurant à LOME ADIDOGOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 08, au Sud par le lot n° 04, à l'Est par la route AFLAO SAGBADO AGOTIME et à l'Ouest par le lot n° 05.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105286-GL déposée le 07-09-2022, M. ATCHRIMI Koffi Amossou, profession : informaticien, demeurant à LOME ADIDOGOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADIDOGOME, connu sous le nom de AMADAHOME 4eme ZONE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 595, à l'Est par le lot n° 597B et à l'Ouest par les lots n° 594 et 595.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105287-GL déposée le 07-09-2022, M. AGBO Kodjo Ayetse, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GABADA TOUBLOU et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105288-GL déposée le 07-09-2022, Mme KOFFI Afiwa Afidemafa épouse DANKLOU, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à SOVIEPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 541 et 542, au Sud par les lots n° 545 et 546, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105289-GL déposée le 07-09-2022, Mme WUZA Ami, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 82ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAMADO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105290-GL déposée le 07-09-2022, Mme AKAKPO Adjo Esther, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ANYIGBAN YEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAVON, à l'Est par la collectivité DZEMEKEY et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105291-GL déposée le 07-09-2022, Mme AKAKPO Adjo Esther, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA SAGNRAKO, connu sous le nom de ANYIGBAN YEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété SOWADAN, au Sud par une rue de 18m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105292-GL déposée le 07-09-2022, Mme ZANKOU Abia Mawussé, profession : communicatrice, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca, situé à KPEME, connu sous le nom de BATE-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud par la propriété des héritiers GAGLO, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la collectivité NOUDJRODOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105293-GL déposée le 07-09-2022, M. APEDOH Kodjo Agbenyega, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 75ca, situé à SANGUERA AFIADENYIGBAN, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivié et borné au Nord par la route AFIADENYIGBAN KLIKAME de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété AVOGAN YAWO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105294GL déposée le 07-09-2022, Mme BOCCO Akouavi E. épouse ADODOH, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété GOGNON, au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40m et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105295-GL déposée le 07-09-2022, M. EDA Kouami, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à ANEHO KPEME, connu sous le nom de LOM-NAVA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MENSAH EDOE E et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105296-GL déposée le 07-09-2022, M. BOSSA Afanou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à BE ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 19m, au Sud par le lot n° 599, à l'Est par le lot n° 601 et à l'Ouest par le lot n° 602A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105297-GL déposée le 07-09-2022, Mme DOSSOUVI Mireille Pascaline Akoeba, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ASSIGANTO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 99, au Sud par le lot n° 103, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 100.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105298-GL déposée le 07-09-2022, M. ADANZOUKIN Agossou Kossi M, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 2217A et 2218A, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2217A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105299-GL déposée le 07-09-2022, M. EBIZO Koffi, profession : entrepreneur, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 84ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 958A-959A, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par les lots n° 958A-959A et 959C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105300-GL déposée le 07-09-2022, M. DOHON SIATEY Ayaovi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 82ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHOUEGNINOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105301-GL déposée le 07-09-2022, M. KODJOTCHE Edoh, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKE GAMELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105302-GL déposée le 07-09-2022, M. HABIA Kokou, profession : enseignant, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 01ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMAGLO et au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105303-GL déposée le 07-09-2022, M. BOTCHO Dodji, profession : enseignant, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 44ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODRE ADOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105304-GL déposée le 07-09-2022, M. YAOVI Yao, profession : soudeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YELOU KOKOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105305-GL déposée le 07-09-2022, M. DJIKOUNOU Komlan, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 66ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de GBLENKOMEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par la collectivité AGBOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105306-GL déposée le 07-09-2022, Mme ASSAH Efoua, profession : ménagère, demeurant à LOME ADIDOGOME et domiciliée à DOGANTO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 762, au Sud par le lot n° 765, à l'Est par le lot n° 762bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105307-GL déposée le 07-09-2022, M. KOUYA SAMA Komla Balakibawi, profession : technicien supérieur communication, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA ATTIDJIN, connu sous le nom de DEKEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MOTOGBEY K. ADON et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105308-GL déposée le 07-09-2022, M. AWOUNGNON Comlan, profession : professeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété des héritiers AGBENOKO ABOMA, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 20B et à l'Ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105309-GL déposée le 07-09-2022, M. AWOUNGNON Comlan, profession : professeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MASSEME et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105310-GL déposée le 07-09-2022, Mme AMEGAVI Efanam Adjo, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SOVIEPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 146A, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 147 et à l'Ouest par le lot n° 145.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105311-GL déposée le 07-09-2022, Mme AGBEMEHIN Dédé Kossiwa, profession : hôtesse, demeurant à LOME BE et domiciliée à GBENYEDZI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 55ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DAGBOVIE, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOZO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105312-GL déposée le 07-09-2022, Mme OURO BODI Afoala Richala, profession : revendeuse, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHAMA YAWOGAN DONOUALI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105313-GL déposée le 07-09-2022, Mme DJOSSOU Akuwa Mawuli, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 10ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 409, au Sud par le lot n° 411B, à l'Est par le lot n° 412 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105314-GL déposée le 07-09-2022, M. LAWSON-KINVI Latevi Dieudonné, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 55ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de AGBODAN KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété LAWSON, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105315-GL déposée le 07-09-2022, Mme AVANDE Bayi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATIKPODJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud et à l'Est par la collectivité AVOUSSOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105316-GL déposée le 07-09-2022, M. APEMAGNON Assou Koamivi, profession : électricien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à KOTOKOUKONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 36ca, situé à ANEHO GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 18 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers FINI KOKOU MICHAEL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105317-GL déposée le 07-09-2022, Mme ABOTSI Mawulawé-Aku, profession : secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GADA K. AMEMELIO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105318-GL déposée le 07-09-2022, Mme AGRIGNAN Richala épouse APEMEGNO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KITIDJAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPATSA KOKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105319-GL déposée le 07-09-2022, M. TOKPLEN Kokou, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 41ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AJAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105320-GL déposée le 07-09-2022, M. TOKPLEN Kokou, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 53ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PLAKOO-AZIABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105321-GL déposée le 07-09-2022, Mme ESSE Kafui Akuvi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 65ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier 36862RT, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété DOGBEDA WOTO et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105322-GL déposée le 07-09-2022, M. AKOUMANY Komlan Amenyuie, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 35 et 37, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par le lot n° 38B et à l'Ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105323-GL déposée le 07-09-2022, M. BADOHOUN K. Yawovi, profession : démographe, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SEPENOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105324-GL déposée le 07-09-2022, M. LOKOSSOU Kodjovi Roger, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à DJIFA KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 54ca, situé à LOME BE KPOTA, connu sous le nom de DJIFA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2270B, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 2269.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105332-GL déposée le 08-09-2022, M. TATA Fanti Ademba, profession : pasteur, demeurant à AGODEKA et domicilié à AGODEKA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 12ca, situé à LOME, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEBLE et au Sud par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105333-GL déposée le 08-09-2022, M. KONVI Kodjo Antoine, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 05ca, situé à KELEGOUGAN, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 21.38A-21.39A, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 21.40 et à l'Ouest par le lot n° 21.38B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105334-GL déposée le 08-09-2022, Mme EKLOU Essi Mawougno, profession : infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m, à l'Est par la propriété HOUNOU et à l'Ouest par la propriété AYIVOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105335-GL déposée le 08-09-2022, M. TANTE-GNANDI Napo, profession : retraité, demeurant à SENEGAL et domicilié à DAKAR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à LOME KLIKAME, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 39, au Sud par le lot n° 38, à l'Est par le lot n° 40 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105336-GL déposée le 08-09-2022, M. SETODJI Emmanuel, profession : mécanicien auto, demeurant à KPALIME et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à KEGUE KLOBATEME, connu sous le nom de FIAKOUME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAKA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105337-GL déposée le 08-09-2022, M. AGBO Kossivi, profession : coordinateur, demeurant à ADETIKOPE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOUMASSI TISSEGLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105338-GL déposée le 08-09-2022, M. AGBO Kossivi, profession : coordinateur, demeurant à ADETIKOPE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEOTOANYANA et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105339-GL déposée le 08-09-2022, Mme DJOSSOU Ablavi Kafui, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 20ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 411A, au Sud par le lot n° 413B, à l'Est par les lots n° 412 et 414A et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105340-GL déposée le 08-09-2022, M. SOSSOU Koffi, profession : gestionnaire comptable, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 62ca, situé à ADETIKOPE AGNAVE, connu sous le nom de AGBEDJIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGNAGLO et SEVON et au Sud par la route ADETIKOPE AGNAVE ASSOME de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105341-GL déposée le 08-09-2022, M. LARE Paguindame, profession : topographe, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AKAKPO, au Sud et à l'Est par la colletivité EZOUH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105342-GL déposée le 08-09-2022, M. GAVLO Komi John, profession : statisticien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE KOMLAVI et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105343-GL déposée le 08-09-2022, M. KOTEDJA Songuen-Pale, profession : sociologue, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété SOKPOH KOMI et à l'Ouest par la collectivité KOKLOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105344-GL déposée le 08-09-2022, Mme MARBOHOU Kimeha, profession : sociologue, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWLIME KOMLAN ELOLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105345-GL déposée le 08-09-2022, M. AMEGNITO Ayawovi Mawussé N'tsuwodji, profession : technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BADA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105346-GL déposée le 08-09-2022, Mme AMEGANVI Kossiwoa, profession : ménagère, demeurant à AGOE NYIVE et domiciliée à HOUMBI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété HALLO AGBEGNENOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105347-GL déposée le 08-09-2022, Mme CLASS-TOSSOU Nino épouse ADANGBA, profession : opérateur économique, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 82ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEGANDZI et au Sud par une ruelle 05m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105348-GL déposée le 08-09-2022, M. KEMAVO Anoumou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 29ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de ZOWLAGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété AGBETOGLO et à l'Est par la propriété DODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105349-GL déposée le 08-09-2022, M. DOGO Papanam, profession : électricien, demeurant à AGOE et domicilié à AMADENTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATHIEME GLENKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105350-GL déposée le 08-09-2022, Mme KOUAOVI Ablavi Mawuena, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 37ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AHADJI-DRA, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105351-GL déposée le 08-09-2022, M. NOUBOUKPO Kodjo Ekuevi, profession : ingénieur agronome, demeurant à ANEHO et domicilié à ZEBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 09ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de KLU-KPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord par les lots n° 36bis, 36, 40 et 41, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par un espace non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105352-GL déposée le 08-09-2022, M. DUMASHIE Teté, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105353-GL déposée le 08-09-2022, M. KERIM Amadou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN-WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21a 88ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de TOGGLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété ATANDJI EMMANUEL, à l'Est et à l'Ouest par l'emprise de la ligne de haute tension LOME TSEVIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105354-GL déposée le 08-09-2022, M. AHO Kokou Migbondji, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 46ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 590B, à l'Est par le lot n° 592 et à l'Ouest par le lot n° 588.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105355-GL déposée le 08-09-2022, M. NOUKOALI Yaovi Abel, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité FOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105356-GL déposée le 08-09-2022, Mme MIHESSO Amavi épouse SEDJRO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 32ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de FIDOUKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ELO KOUDI, au Sud et à l'Est par la propriété GAZE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105357-GL déposée le 08-09-2022, M. SEMENYA Edem Koudjo, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 71ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOBA PAUL et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105358-GL déposée le 08-09-2022, Mme KABIYEHOUWA Kossiwa, profession : déclarante en douanes, demeurant à AGOE et domiciliée à DANLIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANLIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KATA-KOUMA KLAME et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105359-GL déposée le 08-09-2022, M. AGBAGLO Kodjo-Kuma, profession : clerc d'huissier, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 83ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de WEMGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité TSIPOHON ALOESSODE, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les collectivités AGBOGAN SOKPIN et BAKPA et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105360-GL déposée le 08-09-2022, M. IDRISOU Assoumanou, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIANGBE KOMLAN et à l'Est par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105361-GL déposée le 08-09-2022, M. TOKA Komi Mawuena, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GOMADO EMMANUEL EDEM et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105362-GL déposée le 08-09-2022, M. DORSOU Kossi, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 11ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété TOMETY KODJOVI, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété TOMETY AKOUYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105363-GL déposée le 08-09-2022, Mme SESSOAFIA Ablavi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSIMADI K. TOGBE et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105364-GL déposée le 08-09-2022, Mme SESSOAFIA Ablavi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 65ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route KLIKAME SANYRAKO de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZOYI KOMLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105365-GL déposée le 08-09-2022, M. TOKA Komi Mawuena, profession : revendeur, demeurant à VOGAN et domicilié à VOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété ATOKO KOSSI SEDABONAO JACQUES et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105366-GL déposée le 08-09-2022, M. et Mme FOLY Kossi Léopold E. et BOCCO Edwige épouse FOLY, profession : chef d'entreprise et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à ATTIKOUME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE A, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 2981 et 2983, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 2986 et à l'Ouest par le lot n° 2980.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105367-GL déposée le 08-09-2022, Mme SETTO Akossiwa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ANFAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME-KOUTIGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ETOU ADODO, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16m et à l'Est par la propriété WOTAMODJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105368-GL déposée le 08-09-2022, Mme AUDI Akpa Sika Darlin, profession : stagiaire, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADJAYI COMLAN ERIC, au Sud par une ruelle de 06m et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105369-GL déposée le 08-09-2022, M. DEGBEVI Ayaovi Jean, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 113, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 112B et à l'Ouest par le lot n° 116.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DEGBEVI Essi Koko Armande et DEGBEVI Akouavi Stacey Muriel et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105370-GL déposée le 08-09-2022, Mme SOKPOH Semeho, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété MATCHA et à l'Est par la propriété ADJOGAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105371-GL déposée le 08-09-2022, Mme MINASSE Adjovi épouse DJAKO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA WUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DANTSOMON et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105372-GL déposée le 08-09-2022, M. DOSSAH Tetevi Koffi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN RAMCO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à ANEHO KOSSI, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAVI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105373-GL déposée le 08-09-2022, M. DOSSAH Tetevi Koffi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN RAMCO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 25ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AZONKONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ETEY TETEVI BOBOE, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105374-GL déposée le 08-09-2022, Mme KIDINA Yawa, profession : attachée d'administration, demeurant à AGOE et domiciliée à KOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 53ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMENYITO AGBALETSI, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété NOUKPOAPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105375-GL déposée le 08-09-2022, M. GNAVO Adodo Kokou, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à KPOGAN BAME, connu sous le nom de BAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEHONOU KOMI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105376-GL déposée le 08-09-2022, M. SODODI Kossi, profession : tailleur, demeurant à LOME et domicilié à KLEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 79ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HAVON KWAMI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105377-GL déposée le 08-09-2022, M. KLOUTSE Elom Yao, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRAWOUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 54ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOPOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité TOPOU, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105378-GL déposée le 08-09-2022, Mme TONOU Viwouhoa Bernadette, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 758B, à l'Est par le titre foncier n° 38378 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105379-GL déposée le 08-09-2022, M. ADOTE Codjo Nyaletassi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 53ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la ligne de haute tension LOME KPALIME, au Sud par une rue de 12m et la propriété AKEY ANANI, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m et la propriété AKEY ANANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105380-GL déposée le 08-09-2022, M. ATCHA Ougniwi, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BANIBAH et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105381-GL déposée le 08-09-2022, M. OKOSSOU Suasu Kwami, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 1C, à l'Est par le lot n° 1B et à l'Ouest par la route BAGUIDA DEVEGO de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105382-GL déposée le 08-09-2022, Mme ZIADZI Mawutowu, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 445, à l'Est par les lots n° 434 et 484 et à l'Ouest par les lots n° 482 et 432.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105383-GL déposée le 08-09-2022, M. SOGLO Kwamivi, profession : expert-comptable, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 33ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUNI KOSSIVI et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105384-GL déposée le 08-09-2022, M. SOGLO Kwamivi, profession : expert-comptable, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZEVI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105385-GL déposée le 08-09-2022, M. GNAMAKOU Attissogbi, profession : coiffeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GNAMAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105386-GL déposée le 08-09-2022, Mme AMEDEMEGNAN Ayaba Djodjinon, profession : employée, demeurant à ABIDJAN et domiciliée à ABIDJAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 34ca, situé à DEVIKAME, connu sous le nom de DEVIKAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105387-GL déposée le 08-09-2022, M. BANKOLE Adechina, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété FESSOU, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105388-GL déposée le 08-09-2022, M. DJOSSA Ayawovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 48ca, situé à LOME AFLAO BATOME, connu sous le nom de TOTSIVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 319 et 320, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 318B et à l'Ouest par le lot n° 316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105389-GL déposée le 09-09-2022, M. YINA Gwatiena, profession : sociologue, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIAMBLE et au Sud par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105390-GL déposée le 09-09-2022, Mme N'SOUKPOE Yawovi Délali, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBOLOGAN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105391-GL déposée le 09-09-2022, Mme KANTONI N'dani Hortense, profession : secrétaire de direction, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de BAYEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 433 et 434, au Sud par le lot n° 438, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 435.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105392-GL déposée le 09-09-2022, M. ATSU-DETE Komi Etululuia, profession : notaire, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à WONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de BAYEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 432 et 433, au Sud par le lot n° 437, à l'Est par le lot n° 436 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105393-GL déposée le 09-09-2022, Mme DJAGBA Yetema, profession : officier lieutenant, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 58ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété VIDRAKO MEGNAYONA, à l'Est par la propriété DJAKA et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105394-GL déposée le 09-09-2022, M. BATAZI Gnazoudema, profession : agent d'OTR, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUEVI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105395-GL déposée le 09-09-2022, M. ADJAHO Koffi, profession : consul, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 08ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m, à l'Est par les lots n° 931 et 932 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105396-GL déposée le 09-09-2022, M. ADJAHO Koffi, profession : consul, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 84ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMAGNA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 809 et 810, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route de NIMAGNA de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105397-GL déposée le 09-09-2022, M. ADJAHO Koffi, profession : consul, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26a 51ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMAGNA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune, au Sud par les lots n° 849 et 850 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m et un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105398-GL déposée le 09-09-2022, M. ZOBINO Koami Agbeko, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE PADE SOUZA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MESSAN YAO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105399-GL déposée le 09-09-2022, Mme KOUNOU Kodjowavi épouse ADJEVI-NEGLOKPE, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété NEGLOKPE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105400-GL déposée le 09-09-2022, M. NABEDE Essobiou, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de GBOLOGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAGNON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105401-GL déposée le 09-09-2022, Mme BAYOR MOUSTAPHA Fanta, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité TEKPE DENOU, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105402-GL déposée le 09-09-2022, M. KUEVIDJIN Folly, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de KOUTIGBE AGBONON KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBONON et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105403-GL déposée le 09-09-2022, Mme OCCANSEY Kabuki Elom, profession : agent de laboratoire, demeurant à TABLIGBO et domiciliée à TABLIGBO-CITE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété HADIKOU et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105404-GL déposée le 09-09-2022, Mme LABA Adjoa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02a 53ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 542, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 545B et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105405-GL déposée le 09-09-2022, M. KONOU Essèh Sénam, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBEKOU VOSSAH KOUAMI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105406-GL déposée le 09-09-2022, M. KPODAR Folly, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à BE PADE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 55ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KEME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105407-GL déposée le 09-09-2022, M. HALAWI Hezouwe, profession : sergent-chef de police, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de GBENON, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBEDZE et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105408-GL déposée le 09-09-2022, Mme AVOUGLA Yawa Afefa, profession : conseiller culturel, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 07ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KATE et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105409-GL déposée le 09-09-2022, M. BIAKU Kodzomesa Like, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à AKATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 33ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KESSEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105410-GL déposée le 09-09-2022, M. ACCAM-ALLADOH Komlan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 83ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1841B et 1843B, au Sud par le lot n° 1842 et 1844, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1841B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105411-GL déposée le 09-09-2022, M. FIOGBO Koffi Théophile, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à ABOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 56ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 149A et à l'Est par le lot n° 151.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105412-GL déposée le 09-09-2022, Mme ADOZOUKIN Dopé Mélévi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 53ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 309A et 310A, au Sud par une rue non dénommée de 21m et à l'Ouest par la voie rapide de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105413-GL déposée le 09-09-2022, M. VIZA Homefa, profession : magasinier, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 52ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 454 et 455, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 452B et à l'Ouest par le lot n° 457B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105414-GL déposée le 09-09-2022, M. KPOTI Kodjovi, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à LA PAMPA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 78ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les collectivités KPONSOU et VOMEWO, au Sud par la collectivité VOMEWO, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105415-GL déposée le 09-09-2022, M. BRUCE NAYO Ahlonko Koffi, profession : revendeur, demeurant à KOTOKOUKONDJI et domicilié à KOTOKOUKONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 67ca, situé à SANGUERA KLEME, connu sous le nom de ATIGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBEDIVLO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105416-GL déposée le 09-09-2022, Mme TETTEKPOE Ayélé Goussi A, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 04a 16ca, situé à ADETIKOPE ANYAVE, connu sous le nom de NOVISSI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DJAÏMBA-LIMTAADJOLA W. et à l'Ouest par une route de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105417-GL déposée le 09-09-2022, Mme AGBLOWU Abra, profession : promotrice, demeurant à KEVE et domiciliée à LATIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 86ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de YEWEFÉ, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ANYAME, au Sud par la collectivité FOASHIAKO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.